

ACTIVITE DIPLOMATIQUE DANS LES
DERNIERS MOIS DU CONFLIT

Document N°304

Du **Marquis de VILLALOBAR**, Envoyé
Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire
d'Espagne, au marquis Manuel García PRIETO de
ALHUCEMAS, Ministre d'Etat.

Bruxelles, 19 février 1918

DEPECHE N°50

Très cher monsieur : Son Eminence le Cardinal Mercier, primat de Belgique et Archevêque de Malines, est venu personnellement me remettre les deux plis joints, sollicitant que je prie Votre Excellence de les élever jusqu'aux Augustes Pieds du Roi Notre Seigneur.

Je n'ai pas pu faire autrement que dire à Son Eminence que je les acceptais bien sûr dans la mesure où ils venaient de sa personne ; mais j'ai dit que je croyais que notre Auguste Souverain, même s'il s'intéressait d'une manière toute particulière aux deux affaires qui motivent ses demandes, n'interviendrait pas de manière officielle, que ces cas relevaient des Gouvernements et que celui de Sa Majesté s'était déjà penché dessus, les ayant abordés avec le Roi (que Dieu préserve), mais qu'il était certain que la haute influence de Sa Majesté inclinerait une fois

de plus favorablement pour ces affaires qui tiennent à cœur aux Belges, auxquels notre Auguste Seigneur témoigne toujours une sollicitude préférentielle.

Le Cardinal-Archevêque m'a demandé, comme le verra Votre Excellence dans la requête adressée à Sa Majesté, que je fasse parvenir au Chancelier de l'Empire allemand une autre requête relative aux bronzes sacrés des clochers belges ; mais, tout en lui témoignant une grande déférence et une grande considération, j'ai résolument signalé à Son Eminence que, n'étant pas accrédité auprès du Gouvernement impérial, cette démarche n'entraîne pas dans le cadre de mes fonctions et que j'estimais que Son Eminence devait s'adresser directement au Chancelier de l'Empire par le canal des autorités allemandes occupant la Belgique. Son Eminence l'a compris et, de toutes façons, était fort satisfaite et reconnaissante de ce que Votre Excellence pourra faire auprès de Sa Majesté le Roi. »

ANNEXES

(en langue française).

ANNEXE N°1 au **Document N°304**

DEPECHE N°50.

« Lettre du Cardinal Mercier, Archevêque de Malines à Sa Majesté le Roi d'Espagne

Malines, 18 février 1918

Sire,

Monsieur le Gouverneur Général de Bruxelles, Baron von Falkenhausen, vient de m'annoncer officiellement son intention de faire procéder très prochainement à l'enlèvement des cloches et des tuyaux d'orgue de nos églises.

Cette mesure, si elle était exécutée, susciterait au sein de nos populations chrétiennes un émoi profond et y répandrait une intime douleur.

Mieux que personne, l'âme religieuse de Votre Majesté, qui porte avec une si noble et si édifiante fierté le titre de Souverain Catholique, comprendra nos appréhensions.

Placé à la tête de l'Eglise de Belgique, je prends la respectueuse confiance de confier au Saint Père, d'abord, à Votre Majesté Catholique ensuite, la sauvegarde de nos plus chers intérêts. J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté, par l'entremise toujours si obligeante du Marquis de Villalobar, une copie de la requête adressée par nous au Chancelier de l'Empire Allemand, et je la supplie de daigner user de son auguste et puissante influence, afin de parer le coup qui nous menace.

La Providence divine, que nous invoquerons dans des sentiments de respectueuse gratitude, récompensera Votre Majesté de l'appui moral qu'Elle voudra, j'en ai la ferme confiance, accorder à notre patrie déjà si éprouvée.

Agréez, Sire, l'hommage des sentiments de profond respect et de vive reconnaissance avec lesquels je suis, de Votre Majesté, le très humble et très dévoué serviteur. »

ANNEXE N°2 au Document N°304
DEPECHE N°50.

« Lettre du Cardinal Mercier, Archevêque de Malines à Sa Majesté le Roi d'Espagne

Malines, 18 février 1918

Sire,

Un incident grave vient de se produire au sein de la magistrature belge.

Quelques égarés, sans mandat d'aucun corps constitué, s'étant arrogé le droit de proclamer publiquement la déchéance du Gouvernement du Havre et l'indépendance politique de la Flandre, la Cour d'Appel, toutes Chambres assemblées, enjoignit à M. le Procureur Général de poursuivre les auteurs et les complices de cet attentat à l'unité et à l'indivisibilité de la patrie belge.

De fait, le 7 février, deux inculpés furent arrêtés et amenés au palais de justice. Tandis que le magistrat procédait à l'instruction, des envoyés du pouvoir occupant vinrent entraver l'action de la justice et mirent les inculpés en liberté. Trois présidents de la Cour furent arrêtés et les conseillers suspendus de leurs fonctions.

À la suite de ces faits, la Cour de Cassation

décida que, sans abdiquer ses fonctions, elle suspend ses audiences.

Les trois présidents de la Cour d'Appel de Bruxelles, MM. Levy Morelle, Ernst et Carez furent emmenés en Allemagne.

L'intervention de la haute autorité morale de Votre Majesté en faveur de trois magistrats, frappés pour avoir noblement accompli leur devoir social, serait grandement appréciée par les Belges de tous les partis et je prends la confiance de la solliciter respectueusement.

Daignez agréer, Sire, l'hommage des sentiments de profond respect et de sincère gratitude avec lesquels je suis, de Votre Majesté, le très humble et très dévoué serviteur. »

Source : Nuño Aguirre de Cárcer (editor) ; ***La neutralidad de España durante la Primera Guerra Mundial (1914-1918), I. Bélgica*** ; Madrid, Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación. Centro de Publicaciones ; 1995, (XXXIX-426 p. ; ***Biblioteca diplomática española, Sección Fuentes***, N°3) pp. 359-361.

Travail réalisé grâce à la collaboration de María Begona Ibáñez Ortega, Josefina Meseguer et Fernando Reigosa.

© 2018, Bernard GOORDEN, pour la traduction française

Notes de Bernard Goorden, traducteur.

ACTIVIDAD DIPLOMATICA EN LOS ULTIMOS
MESES DEL CONFLICTO

Documento N°304

Del **Marqués de VILLALOBAR**, Enviado
Extraordinario y Ministro Plenipotenciario de
España, al marqués Manuel García PRIETO de
ALHUCEMAS, Ministro de Estado.

Bruselas, 19 de Febrero de 1918

DESPACHO N°50 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180219%20DOCUMENTO%20304%20DESPACHO%2050%20VILLALOBAR%20ALHUCEMAS%202%20CARTAS%20CARDINAL%20MERCIER%20p359.pdf>

Pour comprendre pourquoi le Cardinal Mercier s'adresse à cet intermédiaire, lisez « **Les ministres protecteurs** » (le marquis de **Villalobar** pour l'Espagne, Brand Whitlock pour les Etats-Unis et Maurice van Vollenhoven pour les Pays-Bas) par Georges **RENCY**, qui constitue le chapitre **XII** de la **première partie** du volume **1** de **La Belgique et la Guerre (La vie matérielle de la Belgique durant la Guerre Mondiale** ; Bruxelles ; Henri Bertels, éditeur ; 1924 = 2^{ème} édition ; pages 135-138) :

<http://www.idesetautres.be/upload/RENCY%20MINISTRES%20PROTECTEURS%20BELGIQUE%20ET%20GUERRE%20T1%20pp135-138.pdf>

Lisez aussi « *La déportation d'ouvriers belges en Allemagne. Action de **Villalobar*** », chapitre 16, extrait et traduit d'après Álvaro LOZANO, **EI**

marqués de Villalobar. Labor diplomática 1910-1918 (Madrid, Ediciones El Viso ; 2009). Travail abondamment documenté (notes, hyperliens) :

<http://www.idesetautres.be/upload/ALVARO%20LOZANO%20DEPORTATION%20OUVRIERS%20BELGES%20EN%20ALLEMAGNE%201916-1917%20LABOR%20DIPLOMATICA%20MARQUES%20VILLALOBAR.pdf>

Lisez enfin « *L'œuvre humanitaire du roi Alphonse XIII. Le bureau **PRO CAPTIVIS*** », chapitre 12, extrait et traduit d'après Álvaro LOZANO, ***El marqués de Villalobar. Labor diplomática 1910-1918*** (Madrid, Ediciones El Viso ; 2009). Travail abondamment documenté (notes, hyperliens) :

<http://www.idesetautres.be/upload/ALVARO%20LOZANO%20PRO%20CAPTIVIS%20FR%20ALFONSO%20XIII%201915-1918%20LABOR%20DIPLOMATICA%20MARQUES%20VILLALOBAR.pdf>